HM FORMATION

Programme de formation

Fiscalité d'entreprise : maîtriser les fondamentaux

Domaine : Fiscalité

Durée : 21h

Objectifs :

- Maîtriser les principaux mécanismes de la fiscalité applicable en entreprise
- Appréhender l'impôt sur les sociétés, la TVA, la CET, la CFE et la CVAE
- Identifier et souscrire les principales déclarations fiscales

Pré-requis :

- Une très bonne connexion internet est requise pour le format distanciel synchrone
- Connaissance monde de l'entreprise

Public : Collaborateurs des services comptables et financiers qui débutent dans la pratique de la fiscalité ou qui désirent actualiser leurs connaissances en fiscalité d'entreprise

Modalités techniques, pédagogique et d'encadrement :

En format présentiel :
Salle équipée avec video-projecteur (ou TV) et paperboard. Connexion WIFI.
Ordinateur portable pour chaque participant. Le stagiaire pourra amener le sien si il le souhaite.
En cas de formation intra-entreprise, les moyens techniques décrits ci-dessus doivent représenter une référence idéale.

En format distanciel : synchrone avec le formateur via Zoom ou outil équivalent (télé-présentiel).

Approche pédagogie : transfert de compétences méthodologiques, cas d'applications pratiques.
Alternance de théorie et d'exercices pratiques tenant compte de l'expérience, du contexte et de la réalité du travail permettant la compréhension des notions théoriques.
Cas d'applications sur entreprise exemple
Tests, qcm et exercices
Support de formation remis au participant

Modalités d'évaluation des connaissances : Exercices pratiques, questions orales, QCM et/ou test complété par une auto-évaluation des acquis par le stagiaire.

Modalité d'évaluation de l'appréciation des participants : Fiche d'évaluation à chaud à l'issue de la formation. Et à froid plusieurs mois après la formation pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle.

Modalité de suivi de l'action de formation : Feuille d'émargement co-signée par demi-journée ou séance de formation.

Détail du programme :

PRINCIPES CLÉS DU SYSTÈME FISCAL FRANÇAIS

- administration fiscale
- taxes
- impôts directs et indirects

TVA : MAÎTRISER LES PRINCIPES DE BASE

- champ d'application de la TVA : opérations imposables de plein droit, opérations exonérées de TVA, opérations soumises par option à la TVA
- territorialité de la TVA : livraisons et acquisitions intracommunautaires, exportations et importations, territorialité des prestations de services
- TVA collectée : base imposable, fait générateur, exigibilité et taux
- TVA déductible : conditions de forme, de fond et de délai
- crédit et remboursement de TVA

Cas pratique : souscrire une déclaration CA3

IMPOSITION DU RÉSULTAT : DÉTERMINER L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

- cas d'application de l'IS : personnes imposables, principes de territorialité
- base imposable
- passage du résultat comptable au résultat fiscal : réintégrations et déductions extracomptables
- liquidation et paiement de l'impôt : calcul, paiement et gestion des déficits

Cas pratique : passer du résultat comptable au résultat fiscal, souscrire une déclaration de détermination du résultat fiscal 2058 A

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE (CET)

- champ d'application
- plafonnement de la CET en fonction de la valeur ajoutée

CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)

- champ d'application
- déterminer la valeur locative foncière
- calendrier de déclaration et de paiement

Cas pratique : à partir des données fournies, déterminer la valeur locative foncière, puis la CFE

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (CVAE)

- champ d'application
- chiffre d'affaires et taux effectif d'imposition
- calcul de la valeur ajoutée
- dégrèvement complémentaire et montant minimal de la CVAE
- calendrier de déclaration et de paiement

Atelier « Calculer la CVAE et la CET » :
- à partir de données fournies, déterminer le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, puis la CVAE
- à l'aide de la CFE et de la CVAE calculées aux points 5 et 6, calculer la CET

PANORAMA DES AUTRES TAXES

- taxes et participations assises sur les salaires
- taxe annuelle sur les véhicules de société
- taxe foncière

Sanction de la formation / Validation : Attestation de formation (L.6353-1 du Code du travail)